



Zones Interdites & Anticollision

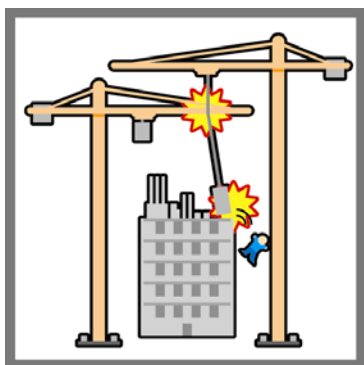
Pour les grues à tour sur les chantiers de construction

La présence des **Grues à tour sur les Chantiers de Construction** introduit ses propres dangers additionnels. Les collisions constituent, probablement, la source de risques la plus importante de l'utilisation des grues et des appareils de levage en général, après le renversement, le contact avec des lignes haute tension et la chute de charges.

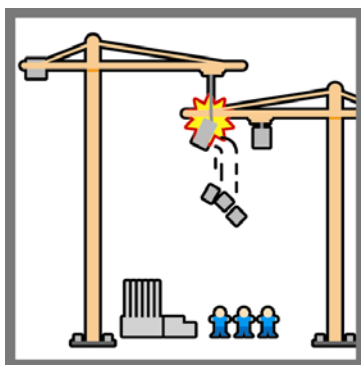
La technologie des systèmes de **Limitation de la Zone de Travail et l'Anticollision**, développée au cours des 20 dernières années, traite précisément les problèmes de collisions directes, de protection contre le contact des lignes haute tension et des chutes de charges suite à une collision.

- La fonction de **Limitation de la Zone de Travail**, contrôle l'espace que les charges transportées sont autorisées à survoler pour éviter ces risques,
- La fonction d'**Anticollision** protège contre les collisions entre le câble de levage ou la flèche d'une grue contre la flèche ou la contre-flèche de toutes les autres grues sur le chantier qui peuvent interférer avec elle.

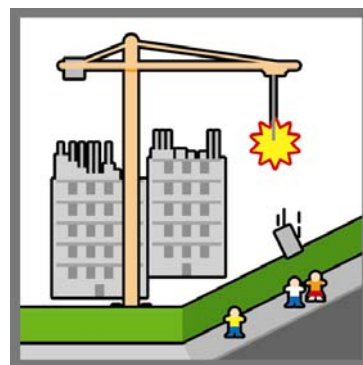
Situations typiques de risque :



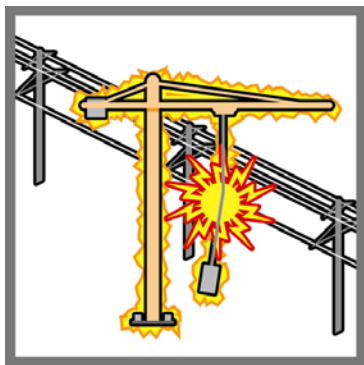
Le câble de levage d'une grue haute est heurté par la flèche d'une grue basse – l'ouvrier risque d'être renversé



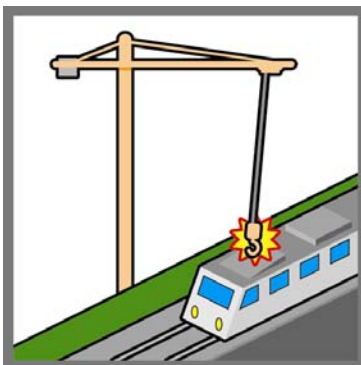
La charge heurte la flèche d'une grue basse et une partie est renversée sur le personnel au sol



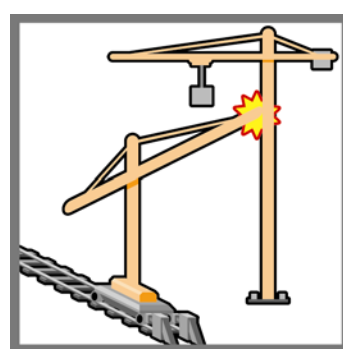
Une charge mal assurée se détache et tombe sur un passage public



Le câble de levage s'approche d'un espace dangereux de lignes haute tension avec des conséquences désastreuses



Le crochet ou la charge percute un train avec des conséquences désastreuses



La flèche d'une grue qui translate heurte le mat d'une grue interférente

Les dommages qui risquent de survenir sont :

- Atteinte physique de personnes sur l'espace public
- Atteinte physique de personnes sur le chantier
- Immobilisation du chantier
- Immobilisation de la grue
- Destruction matérielle sur obstacles fixes
- Destruction matérielle sur les grues (flèches/mâts)
- Détérioration du câble de levage
- Autres